

COMPTES ANNUELS 2025

AIAES Groupe addap13

- ◆ Bilan au 31 décembre 2025
- ◆ Compte de résultat au 31 décembre 2025.
- ◆ Annexe comptable.



**Insertion par l'activité
économique et solidaire**

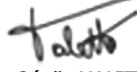
Groupe addap13

Groupe association départementale pour le développement des actions de prévention 13

Le Président


Eric ROSTANG

La Trésorière


Cécile VALETTE

Bilan actif au 31 décembre 2025

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :	15 691	13 181	2 511	5 519
Frais de développement			-	
Donations temporaires d'usufruit			-	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	15 691	13 181	2 511	5 519
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			-	
Immobilisations corporelles :	151 809	138 877	12 931	29 226
Terrains Constructions	-	-	-	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	151 809	138 877	12 931	29 226
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	-		-	
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>			-	
Immobilisations financières :	10 124	-	10 124	10 124
Participations	-	-	-	
Créances rattachées à des participations	-	-	-	
Autres titres immobilisés	-	-	-	
Prêts	-	-	-	
Autres immobilisations financières	10 124	-	10 124	10 124
Total II	177 624	152 058	25 566	44 870
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	-	-	-	
Créances :				
Créances clients, <i>usagers</i> et comptes rattachés	93 658	-	93 658	261 709
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>	-		-	
Autres créances	153 388	-	153 388	290 445
Charges constatées d'avance	-		-	
Valeurs mobilières de placement :	-		-	
Instruments financiers à terme et jetons détenus	-		-	-
Disponibilités	348 740		348 740	87 837
Total III	595 786	-	595 786	639 991
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	773 410	152 058	621 352	684 861

AIAES - Groupe addap13
13013 MARSEILLE

Bilan passif au 31 décembre 2025

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise :	419 350	419 350
Fonds propres statutaires	-	
Fonds propres complémentaires	419 350	419 350
Fonds propres avec droit de reprise :	-	-
Fonds propres statutaires	-	
Fonds propres complémentaires	-	
Ecart de réévaluation	-	
Réserves :	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	
Réserves pour projet de l'entité Autres	-	
Report à nouveau	- 352 965	- 346 616
Excédent ou déficit de l'exercice	- 1 890	- 6 349
Situation nette (sous total)	64 495	66 385
Fonds propres consommables	-	
Subventions d'investissement	-	
Provisions réglementées	-	
Total I	64 495	66 385
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés	-	
Total II	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques Provisions pour charges	214 515	148 800
Total III	214 515	148 800
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés	-	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	
Emprunts et dettes financières diverses	-	
Instruments financiers à terme	-	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 680	23 397
Dettes des legs ou donations	-	
Dettes fiscales et sociales	92 964	119 038
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	
Autres dettes	189 419	301 505
Produits constatés d'avance	30 280	25 736
Total IV	342 342	469 676
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	621 352	684 861

Compte de résultat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	-	
Ventes de biens et services	427 057	374 649
Ventes de biens	-	
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	427 057	374 649
dont parrainages	-	
Produits de tiers financeurs	956 102	390 336
Concours publics et subventions d'exploitation	718 352	131 502
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	-	
Dons manuels	-	
Mécénats	-	
Legs, donations et assurances-vie	-	
Contributions financières	237 750	258 834
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	22 285	-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	18 400	40 417
Utilisations des fonds dédiés	-	
Autres produits	10 368	10
Total I	1 434 212	805 413
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	336 687	168 042
Aides financières	-	
Impôts, taxes et versements assimilés	26 354	23 978
Salaires	796 261	868 064
Cotisations sociales	163 766	453 471
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 576	30 942
Dotations aux provisions	88 000	148 800
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	7 728	19 688
Reports en fonds dédiés	-	
Autres charges	406	252
Total II	1 430 779	806 295
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	3 433	882
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	-	-
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		

AIAES - Groupe addap13

13013 MARSEILLE

Compte de résultat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-	-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	3 433	- 882
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	5 323	5 466
Total des produits (I + III + V)	1 434 212	805 413
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 436 102	811 761
EXCEDENT OU DEFICIT	- 1 890	- 6 349
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	-	-

Compte de résultat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	-	
Ventes de biens et services	63 429	149 516
Ventes de biens	-	
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	63 429	149 516
dont parrainages	-	
Produits de tiers financeurs	868 588	390 337
Concours publics et subventions d'exploitation	630 838	131 502
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	-	
Dons manuels	-	
Mécénats	-	
Legs, donations et assurances-vie	-	
Contributions financières	237 750	258 834
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	22 285	-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	18 400	40 000
Utilisations des fonds dédiés	-	
Autres produits	5 193	9
Total I	977 895	579 863
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	170 154	131 218
Aides financières	-	
Impôts, taxes et versements assimilés	19 957	19 309
Salaires	597 812	724 122
Cotisations sociales	115 608	401 093
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 285	25 703
Dotations aux provisions	66 968	129 935
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	7 728	15 803
Reports en fonds dédiés	-	
Autres charges	405	250
Total II	988 915	645 247
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 11 020	- 65 384
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	-	-
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		

Compte de résultat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-	-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 11 020	- 65 384
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	977 895	579 863
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	988 915	645 247
EXCEDENT OU DEFICIT	- 11 020	- 65 384
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	-	-

Compte de résultat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	-	
Ventes de biens et services	363 627	225 132
Ventes de biens	-	
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	363 627	225 132
dont parrainages	-	
Produits de tiers financeurs	87 514	-
Concours publics et subventions d'exploitation	87 514	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	-	-
Dons manuels	-	
Mécénats	-	
Legs, donations et assurances-vie	-	
Contributions financières	-	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	417
Utilisations des fonds dédiés	-	
Autres produits	5 175	1
Total I	456 316	225 550
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	166 534	36 824
Aides financières	-	
Impôts, taxes et versements assimilés	6 397	4 669
Salaires	198 450	143 942
Cotisations sociales	48 158	52 379
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 291	5 240
Dotations aux provisions	21 032	18 865
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-	3 885
Reports en fonds dédiés	-	
Autres charges	2	2
Total II	441 864	161 049
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	14 453	64 502
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation	-	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	
Autres intérêts et produits assimilés	-	
Reprises sur dépréciations et provisions	-	
Différences positives de change	-	
Produits des immobilisations financières cédées	-	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	-	
Total III	-	-
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	
Intérêts et charges assimilées	-	
Différences négatives de change	-	

Compte de résultat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	-	
Total IV	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-	-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	14 453	64 502
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	-	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	-	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	5 323	5 466
Total des produits (I + III + V)	456 316	225 550
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	447 187	166 515
EXCEDENT OU DEFICIT	9 130	59 035
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	-	-

ANNEXE COMPTABLE

Annexe comptable au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de :

621 352 €

et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total des charges est de :

1 436 102 €

et dégageant un résultat comptable déficitaire de :

- 1 890 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

FAITS SIGNIFICATIFS

Changements intervenus dans la direction générale du Groupe addap13

Monsieur Yves GROGNOU, Directeur Général du Groupe addap13, a fait valoir ses droits à la retraite au 30 septembre 2025. Monsieur Vincent GOMEZ BONNET a été nommé en qualité de Directeur Général à compter du 1^{er} septembre 2025 afin d'assurer la continuité des fonctions de direction du Groupe addap13.

Mesures de stabilisation de la situation financière

À la suite de la procédure d'alerte déclenchée dans le cadre de la clôture des comptes 2023, les administrateurs et la direction de l'association ont poursuivi les mesures d'optimisation des charges engagées. Ces actions ont contribué à la stabilisation de la situation financière. Par ailleurs, la mobilisation des ressources internes ainsi que l'arrivée de nouveaux clients ont permis à l'association de clôturer l'exercice avec des résultats en amélioration par rapport à l'année précédente.

Répartition des charges et des produits communs

Les administrateurs de l'association ont décidé de répartir les charges et les produits communs de gestion et de fonctionnement entre les deux branches d'activité de l'AIAES :

- La branche « Chantiers d'insertion », non fiscalisée ;
- La branche « Entreprise d'insertion », fiscalisée.

La clé de répartition est déterminée sur la base des charges d'exploitation du dernier exercice clos. Cette décision prend effet au 1^{er} janvier 2025.

Activité

Chantiers d'insertion

Le bailleur du chantier d'insertion La Paternelle, Marseille Habitat, a mis en place un marché public. L'AIAES a répondu à la consultation, mais n'a pas été retenue. Le chantier a ainsi pris fin au 30 juin 2025. Le personnel affecté à cette activité a été repositionné sur les autres actions de l'association.

Le chantier Hyper Centre, lancé en 2024 en lien avec les missions des autres associations du Groupe addap13, a, après une année complète d'activité, été reconnu par les financeurs et les partenaires comme un maillon important contribuant à la cohésion sociale et à l'amélioration du cadre de vie des quartiers du centre-ville.

Dans ce contexte, la Ville de Marseille a attribué à l'AIAES le périmètre 1 du marché réservé DASRI, portant sur la collecte des seringues dans les zones du centre-ville les plus concernées.

Entreprise d'insertion Multiservices

Le développement de l'activité de démarchage commercial a permis de capter de nouveaux clients pour l'entreprise d'insertion.

Dans le cadre de ses marchés publics, la société Véolia a confié à Multiservices l'exécution, en sous-traitance, d'une clause d'insertion. Ce nouveau partenariat a contribué de manière significative à l'augmentation du chiffre d'affaires en 2025.

Par ailleurs, la mairie de secteur 13/14 a renouvelé la consultation relative aux prestations de manutention réalisées dans le cadre de ses actions événementielles. Le marché a de nouveau été attribué à l'AIAES.

Séjour pour tous

L'accord du 4 juin 2024 portant extension du Séjour dans le cadre de la politique salariale liée à la négociation de la CCNUE du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif prévoit une revalorisation salariale de 238 € bruts mensuels pour l'ensemble des salariés, avec effet rétroactif au 1er janvier 2024. Cet accord a été agréé par la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités le 25 juin 2024 et publié au Journal officiel du 26 juin 2024.

L'application de cet accord au personnel éducatif et administratif en CDI et CDD représente un surcoût de masse salariale chargée estimé à 34 K€.

La note d'application du 28 novembre 2024 relative à l'accord du 4 juin 2024 étend également le bénéfice du Séjour aux titulaires de contrats aidés, sous réserve du financement de cette nouvelle charge. Dans l'attente d'une clarification juridique et de l'octroi des financements correspondants, une provision pour risques a été constituée pour un montant total de 88 K€, réparti comme suit :

- 67 K€ pour les chantiers d'insertion ;
- 21 K€ pour l'entreprise d'insertion.

Application du règlement n°2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) aux comptes 2025

Les écritures relatives à l'exercice 2025 ont été enregistrées conformément au règlement ANC n° 2023-03.

Ce règlement, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, modifie plusieurs règlements sectoriels, notamment ceux relatifs aux personnes morales de droit privé à but non lucratif, afin de les harmoniser avec le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et de la nomenclature comptable.

Cette nouvelle méthodologie implique notamment des reclassements comptables, la révision des événements dits « exceptionnels » ainsi que la suppression des comptes de transfert de charges.

Les aides de l'État relatives aux contrats d'insertion avaient été enregistrées en diminution des charges de personnel en 2024. À la suite d'une nouvelle interprétation de la réglementation par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, ces montants ont été reclassés en 2025 dans des comptes de produits (compte 748).

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Renouvellement des marchés de la Mairie de secteur 13/14 : Espaces verts et Manutention.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice est issu de la contraction entre les produits et les charges.

Au 31 décembre 2025 le résultat global définitivement acquis par l'association est un déficit de :

-1 890 €

qui se répartit comme suit :

Action	Résultat
Chantier d'insertion Castellane	- 1 755 €
Chantier d'insertion SNCF	- 186 €
Chantier d'insertion St Joseph	- 2 330 €
Chantier d'insertion Paternelle	- 4 591 €
Chantier d'insertion Hyper Centre	- 2 061 €
Projet TIG	- 96 €
Total chantiers	- 11 020 €
Multiservices	9 130 €
Total résultat 2025	- 1 890 €

Ce résultat sera soumis au vote de l'assemblée générale de l'association, sur proposition du conseil d'administration.

Le résultat de l'exercice 2025 fait apparaître un déficit de -1 890 €, résultant d'un déficit de -11 020 € sur l'activité des chantiers d'insertion, partiellement compensé par un excédent de 9 130 € dégagé par l'entreprise d'insertion Multiservices.

L'exercice est marqué par la poursuite des mesures de redressement engagées au cours des années précédentes. La politique de maîtrise des dépenses, associée au développement de l'activité de l'entreprise d'insertion, a permis de limiter le déficit et de maintenir un équilibre financier global proche de l'équilibre.

Les administrateurs ont décidé, à compter de 2025, de répartir les charges et les produits communs entre les deux branches d'activité de l'association. Jusqu'alors intégralement affectés aux chantiers d'insertion, ces éléments sont désormais ventilés entre les chantiers d'insertion et l'entreprise d'insertion selon une clé de répartition reflétant plus fidèlement l'organisation et le fonctionnement réels de l'association.

Cette évolution s'est accompagnée de la prise en charge des coûts liés aux fonctions de direction et aux fonctions support mutualisées au sein du Groupe addap13. Refacturées par les autres associations du groupe en fonction des moyens effectivement mobilisés au bénéfice de l'AIAES, ces charges concernent notamment les fonctions de direction, de gestion administrative, financière et de ressources humaines. Leur intégration contribue à une meilleure appréciation du coût réel de fonctionnement de chaque activité et de l'association dans son ensemble.

Les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice sont en forte progression par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte principalement du changement de traitement comptable des aides de l'État liées aux contrats d'insertion, désormais comptabilisées en produits d'exploitation alors qu'elles étaient précédemment enregistrées en diminution des charges de personnel.

Le déficit des chantiers d'insertion s'explique principalement par la baisse des financements hors aides de l'État. L'exercice a notamment été marqué par l'arrêt du chantier d'insertion « La Paternelle » au 30 juin 2025, entraînant la suppression des financements associés. Par ailleurs, le Conseil régional, qui constituait l'un des financeurs historiques de l'insertion par l'activité économique, a cessé son soutien financier en 2025. Les régularisations relatives aux soldes de subventions de l'exercice 2024 ont également contribué à la diminution des produits constatée sur l'exercice.

Ces éléments ont toutefois été partiellement compensés par les mesures d'adaptation mises en œuvre par l'association, notamment la poursuite de l'ajustement des effectifs permanents au niveau d'activité et la maîtrise des charges de fonctionnement.

L'entreprise d'insertion Multiservices poursuit son développement et dégager un résultat excédentaire. La croissance du chiffre d'affaires, portée par la diversification de la clientèle, l'augmentation du volume d'activité des clients réguliers et la reconduction des marchés déjà obtenus, a permis de financer l'ensemble des charges d'exploitation et de dégager un résultat bénéficiaire. L'intégration d'une quote-part des charges communes explique toutefois l'augmentation des charges affectées à cette activité.

Malgré une diminution par rapport à l'exercice précédent, le résultat demeure excédentaire. Cette évolution reflète à la fois la progression de l'activité commerciale et la prise en compte d'une répartition plus représentative des charges communes entre les deux branches d'activité de l'association.

Enfin, la provision constituée au titre de l'extension de la revalorisation salariale dite « Ségur » a été maintenue au cours de l'exercice conformément au principe de prudence.

Dans ce contexte, malgré la diminution de certains financements, les efforts de gestion engagés par l'association ont permis de clôturer l'exercice 2025 avec un déficit limité et une situation financière globalement stabilisée.

I - MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

Nouvelle réglementation comptable

L'AIAES-Groupe addap13 a pris l'option d'appliquer la nouvelle réglementation l'ANC 2023-03 qui s'applique pour les associations en complément de l'ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et de la nomenclature des comptes de manière anticipée en 2024. Cette nouvelle méthodologie a impliqué comme principaux changements :

- La suppression des comptes de transfert de charges
- La révision de la notion de résultat exceptionnel.
- Le plan de compte est également simplifié avec la suppression de plusieurs comptes

En 2025, l'association continue d'appliquer cette réglementation. Toutefois, la position de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes a évolué concernant la présentation du financement des aides de l'État relatives aux contrats d'insertion. Antérieurement enregistrées en produits, au poste « transferts de charges », ces aides ont fait l'objet d'un reclassement en 2024 en diminution des charges de personnel, conformément à la réforme. En 2025, elles sont désormais présentées en produits, aux comptes de subventions 748.

Changement de nomenclature appliquée en 2025 conformément à l'ANC 2023-03 et l'ANC 2022-06						
2024			2025			Variation
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant	
64936	Remb. charges personnel asp-aci	-565 187,89	74882	ASP- ACI	538 649,61	-26 538,28
64939	Remb. charges personnel asp-ei	-83 963,70	74883	ASP-EI	87 513,73	3 550,03
TOTAL PRODUITS			626 163,34			626 163,34
TOTAL CHARGES			-649 151,59			-649 151,59

Répartition des charges et des produits communs

Le Conseil d'administration de l'AIAES, en séance du 26 mai 2025, a décidé de répartir les charges et les produits communs entre les chantiers d'insertion (branche d'activité non fiscalisée) et l'entreprise d'insertion Multiservices (branche d'activité fiscalisée). Cette répartition est effectuée sur la base d'une clé calculée au prorata des charges d'exploitation du dernier exercice clos (montants figurant dans les comptes annuels).

Dans la mesure où les activités de la branche non fiscalisée sont suivies en TTC, celles-ci n'étant pas soumises à la TVA, l'affectation des charges et des produits est également réalisée en TTC afin de garantir une comparabilité.

Cette décision prend effet au 1^{er} janvier 2025.

Concernant l'exercice 2025, la clé générale de répartition, établie sur la base des comptes 2024, est de 80 % pour les chantiers d'insertion et 20 % pour l'entreprise d'insertion. Des clés complémentaires, propres à certains postes spécifiques, ont également été appliquées.

II - PÉRIMÈTRE DES COMPTES COMBINÉS

Au total, les comptes annuels 2025 de l'association regroupent deux activités principales :

- Chantiers d'insertion et leurs travaux annexes
- Entreprise d'insertion Multiservices, branche d'activité fiscalisée.

Ces deux activités sont réparties sous deux dossiers comptables séparés et font l'objet ensuite d'un regroupement pour former le bilan général et le compte de résultat général de l'association. Les comptes sociaux sont des comptes combinés et les seuls comptes neutralisés sont les comptes de liaison (comptes réciproques) qui retracent principalement les créances et les dettes de l'entreprise d'insertion vis à vis du fonctionnement général de la structure AIAES.

III - CARTE D'IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION

L'objet social de l'association

Issue des activités antérieures de l'association addap13, l'AIAES met en œuvre des actions dans le champ de l'insertion par l'activité économique à l'échelle du département des Bouches-du-Rhône.

Nature et périmètre des activités et missions sociales

En lien avec les valeurs et les objectifs du groupement associatif, les actions de l'AIAES visent, dans un double mouvement, l'insertion par l'emploi et l'amélioration des conditions de vie des habitants de quartiers prioritaires.

- Quatre chantiers d'insertion (ACI) sont menés à Marseille. Les salariés en transition sont embauchés pour une durée de 26 h hebdomadaires réparties entre 20 h de production et 6 heures d'accompagnement.

- L'entreprise d'insertion Multiservices est dédiée à des personnes en transition moins éloignées du monde du travail, embauchées sur la base d'un temps plein, avec un accompagnement moins important.
L'entreprise fournit des prestations en matière d'entretien d'espaces verts, peinture, aménagement et manutention.

L'ensemble de ces actions poursuit les objectifs suivants :

- Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de personnes très éloignées de l'emploi ;
- Améliorer le cadre de vie des habitants par la réalisation de travaux d'embellissement des espaces publics et des espaces verts ;
- Représenter une manière positive d'occuper des espaces publics souvent désertés, voire détournés (économie parallèle) ;
- Contribuer à lutter contre le sentiment d'abandon des habitants de ces quartiers où beaucoup d'entreprises ne veulent plus intervenir ;
- Représenter une ressource technique interne pour les autres métiers et associations du groupement associatif (heures effectuées hors chantiers par les salariés).

Moyens mis en œuvre

Les activités sont menées sous la responsabilité de la directrice d'association.
Pour mener à bien ses activités l'association dispose d'une base de service située depuis juillet 2023 à Plombières (13014) : utilisée par l'encadrement et les conseillères en insertion professionnelle, elle permet de recevoir les salariés en insertion (ateliers et entretiens de suivi emploi), de garer les véhicules de chantier et de stocker du matériel. Une partie des locaux est sous-louée au Groupe addap13.

Les fonctions support de l'association sont mutualisées avec le Groupement associatif (siège partagé) : ressources humaines, paie, comptabilité, juridique, informatique et communication.

IV - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 du plan comptable général 2018.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements ANC 2014-03, 2018-06 et 2019-04. Les règlements ANC 2022-06 et 2023-03 sont également appliqués à compter des comptes clos au 31/12/2024.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, à compter de la date d'acquisition.

L'association a réalisé une analyse de son actif immobilisé conduisant aux points suivants :

- Il n'a pas été identifié de composant d'une valeur significative.
- La durée d'amortissement pratiquée ne fait apparaître aucun écart significatif avec la durée d'utilisation réelle des biens.
- Au 31 décembre 2025, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

L'association n'a donc réalisé aucun test de dépréciation.

Base amortissable des biens immobilisés

Par ailleurs, concernant les biens immobiliers détenus par l'association, aucune valeur résiduelle n'a été retenue au 31 décembre 2025 dans la mesure où ces biens ne sont pas des immeubles de placement. Ils sont utilisés par l'association pour les besoins de son activité (base de service) et n'ont pas pour vocation d'être cédés.

Modalités d'amortissement

Date : En principe, l'amortissement est pratiqué à compter de la date de mise en service du bien.

Mode : Amortissement linéaire. Durées : Le choix des durées est fait dans le respect de l'usage normal des immobilisations et en fonction des spécificités des activités. Les durées applicables sont les suivantes :

DÉSIGNATION	DURÉE MINIMUM	DURÉE MAXIMUM
Concessions, brevets licences	3	5
Construction ensemble immobiliers		
Construction sur sol d'autrui		
Installations générales, agencements, aménagement des constructions (IGAAC)	7	10
Matériel & outillage prévention	1	11
Matériel & outillage services généraux		
Installations générales, agencements, aménagements divers (IGAAD)	10	10
Matériel de transport	2	5
Matériel de bureau	1	11
Matériel informatique	3	3
Mobilier		
Matériel services généraux		
Autres immobilisations corporelles	3	3

b - Subventions d'équipement

Les subventions sont comptabilisées dans les comptes 131 « Subventions d'équipement », puis font l'objet d'une reprise au compte de résultat par le crédit du compte 747 « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice » conformément à l'ANC 2022-06. Elles sont reprises au prorata de la quote-part des amortissements pratiqués sur l'immobilisation ainsi financée.

c- Provision pour indemnité de fin de carrière

Cette provision est destinée à couvrir le coût des indemnités de fin de carrière conventionnelles des salariés de l'association AIAES-Groupe addap13 conformément aux dispositions de l'avis n° 2000-A du Conseil national de la comptabilité.

La provision a été calculée de la manière suivante :

Provision pour indemnité de départ à la retraite =

$$\begin{array}{ccccc} \mathbf{D} & & \mathbf{x} & & \mathbf{P} & & \mathbf{x} & & \mathbf{A} \\ \text{Droits acquis par le} & & & & \text{Probabilité de versement} & & & & \text{Actualisation} \\ \text{personnel} & & & & \text{de ces droits} & & & & \end{array}$$

et correspond au montant total de l'engagement de retraite des salariés présents au 31 décembre 2025.

Indemnité de fin de carrière

L'association AIAES-Groupe addap13 n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Le montant des indemnités de retraite conventionnelles des salariés de l'association présents au 31 décembre 2025 est présenté ci-après.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

- Les droits acquis sont pris en compte pour le personnel dans son ensemble.
- La probabilité que l'association a de verser ces droits est la combinaison de deux probabilités :
 1. Celle d'être en vie à la date de la retraite, déterminée à partir des tables de mortalité. La table de mortalité retenue est la table INSEE 2014-2016.
 2. Celle d'être présent dans la structure à la date de la retraite, évaluée à partir des statistiques de turn-over.
- Le taux d'actualisation retenu est de 3.60 %.
- Le taux d'évolution annuelle de la masse salariale est de 1%.
- L'âge de départ à la retraite retenu est 67 ans, à l'initiative du salarié.

L'engagement de retraite est déterminé à partir des dispositions de la convention collective de 1966, pour chaque catégorie.

Ainsi, l'engagement de l'association au 31 décembre 2025 est égal à 17 379€, charges incluses.

Par décision du Conseil d'Administration, cette provision n'est pas comptabilisée.

d - Autres subventions publiques

Les subventions attribuées par les autres personnes publiques et liées à des actions spécifiques sont inscrites au Compte de résultat dès l'engagement pris par la collectivité.

La différence entre les fonds attribués et les dépenses engagées constitue un engagement restant à réaliser positionné au passif du bilan sous la rubrique « Fonds dédiés ».

e - Contributions financières

Le règlement ANC n° 2018-06 reconnaît la spécificité des ressources d'exploitation des organismes non lucratifs. Les financements alloués par les bailleurs sociaux et les autres organismes de droit privé sont qualifiés de « contributions financières ». Depuis le 1^{er} janvier 2020, ces recettes sont comptabilisées dans des comptes distincts de la ligne « contributions financières » au lieu de la rubrique « subventions ». La notion de fonds dédiés n'est pas systématiquement applicable à cette catégorie de ressources.

f – Compte épargne temps

L'Association AIAES-Groupe addap13 suit la même réglementation que le Groupe Addap13.

L'association Groupe addap13 a signé un accord d'entreprise portant sur le compte épargne temps en date du 5 avril 1996. Cet accord a été actualisé par l'accord d'entreprise du 15 mai 2000 et l'accord d'entreprise du 25 février 2010.

Le compte épargne temps est alimenté par :

- Le report des congés payés annuels en sus des 24 jours ouvrables, dans la limite de 5 jours par an et des congés conventionnels pour activité dans la limite de 6 jours.
- L'affectation des jours acquis au titre de la réduction du temps de travail, dans la limite de 12 jours par an.

Ainsi, la totalité des jours affectés au compte épargne temps ne peut excéder 15 jours par an.

Le compte épargne temps peut être utilisé pour indemniser des temps d'absence.

Il peut également être utilisé par des salariés de plus de 50 ans désirant cesser leur activité de manière progressive ou totale.

La durée du congé pris à ce titre ne peut être inférieure à un mois sauf exception et supérieure à 11 mois sauf dans l'hypothèse d'un départ anticipé à la retraite où la durée du congé peut être supérieure.

Sur demande expresse du salarié, l'ensemble des droits affectés sur le compte épargne temps, à l'exception des congés payés légaux, peut être utilisé afin de compléter la rémunération du salarié.

Le compte épargne temps a évolué comme suit au cours des cinq derniers exercices :

Exercice	Nombre de jours au 31/12	Dettes envers les salariés au 31/12
2021	67,00	14 197 €
2022	25,00	3 505 €
2023	5,00	737 €
2024	6,50	1 960 €
2025	8,00	1 895 €

La valorisation des jours positionnés sur le compte épargne temps est réalisée en tenant compte de l'évolution de la valeur du point. Ainsi au 31 décembre 2025 le calcul a été réalisé avec une valeur du point égale à 3.93€.

A ce jour la gestion financière du compte épargne temps est assurée par :

1. La trésorerie placée

La trésorerie de l'association au 31 décembre 2025 permet d'assurer la représentation financière des jours épargnés par les salariés.
Par rapport à l'exercice 2024, la dette envers les salariés au 31 décembre 2025 est en diminution de - 65 €.

2. Le groupe Malakoff Médéric

Création d'un plan Épargne salariale le 04 décembre 2012 disposant d'un volet d'épargne retraite collectif – PERECO.
Il est alimenté par les versements de droits acquis au titre du compte épargne temps dans la limite de 10 jours par an.

Au 31 décembre 2025, le montant versé est égal à 3 418€.

Ces fonds sont placés sur des Fonds communs de placement en fonction de l'âge de départ à la retraite probable des porteurs de parts.

Au 31 décembre 2025, ces placements représentent la valeur de 18 214 €.

g – Provision congés à payer

Au 31 décembre 2025, la provision pour congés à payer est égale à 44 674 €, soit une augmentation par rapport à l'exercice 2024 de 4 192 €.

L'évolution de cette provision au cours des cinq derniers exercices est la suivante :

Exercice	Provision congés payés au 31/12
2021	50 671
2022	79 514
2023	71 378
2024	40 482
2025	44 674

V - NOTES SUR LE BILAN

5.1 - Tableau de variation des immobilisations.

5.2 - Tableau des amortissements.

5.3 - Tableau de variation des amortissements.

5.4 - Tableau de variation des fonds propres.

5.5 - Tableau de variation des provisions.

5.6 - Tableau des échéances des créances et des dettes.

5. 1 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS 2025

	Valeur brute 31/12/2024	Acquisitions ou apports	Cessions et hors service	Virements poste à poste	Valeur brute Fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
- Concessions brevets licences	17 083,29		1 392,00		15 691,29
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
- Constructions Ensembles Immobiliers					
- Installations générales - Agencements Aménagements des constructions					
- Constructions sur sol d'autrui IGGA					
- Matériel et outillage de prévention	70 092,25		2 033,54		68 058,71
- Matériel et outillage nautique					
- Matériel et outillage, services généraux					
- Installations générales, agencements, aménagements divers	3 134,00				3 134,00
- Matériel de transport	89 917,28		33 700,00		56 217,28
- Matériel de bureau	13 085,61				13 085,61
- Matériel informatique	11 013,86				11 013,86
- Mobilier					
- Materiel Services Generaux					
- Autres immobilisations corporelles	299,25				299,25
SOUS TOTAL	204 625,54	0,00	37 125,54	0,00	167 500,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	0,00		0,00		0,00
TOTAL GENERAL	204 625,54	0,00	37 125,54	0,00	167 500,00

5.2 - TABLEAU D'AMORTISSEMENTS 2025

	VALEUR D'ACHAT	AMORTISSEMENT	AMORTISSEMENT CUMULE	VALEUR RESIDUELLE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
- Concessions brevets licences	15 691,29	3 008,93	13 180,77	2 510,52
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
- Constructions Ensembles Immobiliers				
- Installations générales - Agencements Aménagement des constructions				
- Constructions sur sol d'autrui IGGA				
- Matériel et outillage de prévention	68 058,71	1 562,24	67 556,84	501,87
- Matériel et outillage nautique				
- Matériel et outillage, services généraux				
- Installations générales, agencements, aménagements divers	3 134,00	313,40	1 513,76	1 620,24
- Matériel de transport	56 217,28	6 223,13	45 707,22	10 510,06
- Matériel de bureau	13 085,61		13 085,61	0,00
- Matériel informatique	11 013,86	468,26	11 013,86	0,00
- Mobilier				
- Materiel Services Generaux				
- Autres immobilisations corporelles	299,25			299,25
	167 500,00	11 575,96	152 058,06	15 441,94

5.3 - TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS 2025

RUBRIQUES	DUREE UTILISATION EN ANNEES MIN-MAX	MODE AMORT	CUMUL AMORT DEBUT EXERCICE	AUGMENTAT	DIMINUT	CUMUL AMORT FIN EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Concessions brevets licences	3 - 5	L	11 563,84	3 008,93	1 392,00	13 180,77
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
IGAAD	10	L	1 200,36	313,40	0,00	1 513,76
Mat. & out. prévention	1 - 11	L	68 028,14	1 562,24	2 033,54	67 556,84
Matériel de Bureau	1 - 11	L	13 085,61	0,00	0,00	13 085,61
Matériel de Transport	2 - 5	L	65 456,34	6 223,13	25 972,25	45 707,22
Matériel informatique	3	L	10 545,60	468,26	0,00	11 013,86
TOTAL			169 879,89	11 575,96	29 397,79	152 058,06

5.4 - TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES 2025

		A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres fonds propres sans droit de reprise	1024	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
Apport sans droit de reprise réorganisation	10241	404 349,91	0,00	0,00	0,00	404 349,91
Subventions d'investissement biens renouvelables	1026	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds propres sans droit de reprise		419 349,91	0,00	0,00	0,00	419 349,91
Fonds associatifs avec droit de reprise		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds propres avec droit de reprise		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart de réévaluation sur biens sans droit de reprise		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart de réévaluation sur biens avec droit de reprise		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserve de trésorerie	1065	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESERVES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAN Excédent	110	243 245,18	59 035,42	0,00	0,00	302 280,60
RAN Déficit	119	-589 861,55	-65 384,01	0,00	0,00	-655 245,56
Report à nouveau		-346 616,37	-6 348,59	0,00	0,00	-352 964,96
Résultat de l'exercice excédent	120	0,00			0,00	0,00
Résultat de l'exercice déficit	129	-6 348,59	6 348,59	-1 890,06	0,00	-1 890,06
Résultat de l'exercice		-6 348,59	6 348,59	-1 890,06	0,00	-1 890,06
Situation nette		66 384,95	0,00	-1 890,06	0,00	64 494,89
Fonds propres consommables		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur des biens apportés	103	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur des biens apportés inscrite au compte de résultat	1039	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention d'investissement	131	31 600,99	0,00	-31 600,99		0,00
Subvention d'investissement inscrite au compte de résultat	139	-31 600,99	0,00	31 600,99		0,00
Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provision renforcement BFR	14100010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserves des plus values nettes d'actif	14861	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions règlementées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit des propriétaires - Commodat		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		66 384,95	0,00	-1 890,06	0,00	64 494,89

5.5 - TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS 2025

PROVISION	SOLDE AU 31.12.24	DOTATION	REPRISE	SOLDE AU 31.12.25
Dépréciation compte de tiers				
SOUS TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges liées aux licenciements				
Indemnités fin de carrière				
Provisions pour risques	148 800,14	87 999,99	22 285,00	214 515,13
Litiges				
Provisions pour impôts				
SOUS TOTAL	148 800,14	87 999,99	22 285,00	214 515,13
Congés payés	40 482,40	44 674,28	40 482,40	44 674,28
Compte épargne temps	1 960,24	1 894,77	1 960,24	1 894,77
Augmentation valeur du point				0,00
SOUS TOTAL	42 442,64	46 569,05	42 442,64	46 569,05
TOTAL GENERAL	191 242,78	134 569,04	64 727,64	261 084,18

69 841,40

5.6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES 2025

Etat des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an		Total
Autres immobilisations financières	10 124,00	10 124,00			10 124
Clients douteux ou litigieux					
Autres créances clients	93 658,39	93 658,39			93 658
Personnel et comptes rattachés	1 132,63	1 132,63			1 133
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					-
Taxe sur la valeur ajoutée	636,32	636,32			636
Divers Etat et autres collectivités publiques	87 417,95	87 417,95			87 418
Débiteurs divers	64 201,46	64 201,46			64 201
Charges constatées d'avance					
TOTAL	257 170,75	257 170,75	0,00	0,00	257 170,75
Etat des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts dettes crédit à 1 an max à l'origine					
Emprunts dettes crédit à plus d'1 an à l'origine					
Emprunts dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés	29 679,96	29 679,96			29 680
Personnel et comptes rattachés	33 956,84	33 956,84			33 957
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 420,92	43 420,92			43 421
Taxe sur la valeur ajoutée	9 650,97	9 650,97			9 651
Autres impôts et taxes assimilés	5 935,00	5 935,00			5 935
Autres dettes	189 418,52	189 418,52			189 419
Produits constatés d'avance	30 280,00	30 280,00			30 280
TOTAL	342 342,21	342 342,21	0,00	0,00	342 342,21
Emprunts souscrits en cours d'exercice					

VI - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Contributions volontaires en nature

Au 31 décembre 2025, l'association ne bénéficie pas de contributions volontaires en nature.

VII - AUTRES INFORMATIONS

- Effectif en personnels au 31 décembre 2025 :

(Contrats à durée indéterminée, personnel refacturé compris)

CADRES	5,00
NON	
CADRES	6,00
TOTAL	11,00

- Effectif en ETP au 31 décembre 2025 (CDI et CDD, personnel refacturé compris) :

	2025			2024			Variation
	CI	MS	TOTAL	CI	MS	TOTAL	
CADRES	1,84	1,41	3,25	1,50	0,00	1,50	1,75
NON CADRES							
CDI	2,40	0,26	2,66	5,00	1,00	6,00	-3,34
CDD		1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
CDDI	18,83	5,92	24,75	26,26	6,01	32,26	-7,51
TOTAL	23,07	8,59	31,66	32,76	7,01	39,76	-8,10

FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement (FR) correspond à la différence entre les ressources stables (fonds propres et dettes à moyen et long termes) et les actifs immobilisés. Le besoin en fonds de roulement (BFR) correspond à la différence entre les emplois (les créances) de l'exploitation et les ressources (les dettes) de l'exploitation.

L'excédent de FR sert à financer le BFR. Le reliquat du FR sur le BFR contribue à alimenter la trésorerie nette (TN).

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
+ Fonds propres & dédiés	530	337	73	66	64
+ Emprunts	0	0	0	0	0
- Immobilisations nettes	137	117	95	45	26
- Créances affectées aux immobilisations	0	0	0	0	0
Fonds de roulement	393	220	-22	21	38
+ Créances d'Exploitation	766	624	237	552	247
+ Charges constatées d'avance	0	0	0	0	0
- Provisions risques et Charges	7	0	0	149	215
- Dettes fournisseurs	26	19	15	23	30
- Dettes fiscales et sociales	139	243	141	119	93
- Autres dettes	53	241	224	302	189
- Produits constatés d'avance	367	0	15	26	30
Besoin en fonds de roulement normalif	174	121	-158	-67	-310
Active	220	99	136	88	349
Passive	0	0	0	0	0
Trésorerie nette	220	99	136	88	349

Grâce aux efforts consentis en 2025, le fonds de roulement a progressé par rapport à l'exercice 2024. La légère diminution des ressources stables, conjuguée à la baisse de l'actif immobilisé net résultant de la cession de véhicules et de matériel de chantier, explique cette évolution favorable du fonds de roulement.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) demeure négatif. Cette situation signifie que l'association dispose de ressources de financement supérieures à ses besoins d'exploitation. Le suivi régulier des créances a contribué à leur diminution, et les ressources issues de l'exploitation, supérieures aux emplois, confirment ce besoin en fonds de roulement négatif.

La trésorerie nette au 31 décembre 2025 a sensiblement augmenté par rapport à l'exercice précédent. Les niveaux de fonds de roulement et de BFR permettent de dégager une trésorerie couvrant près de trois mois de fonctionnement.

En résumé, bien que l'association enregistre un résultat légèrement déficitaire, les principaux indicateurs financiers traduisent une amélioration et un redressement de la situation financière globale.

La trésorerie nette de l'association au 31 décembre 2025 est égale à :

348 740 €

INFORMATIONS SUR LES SUBVENTIONS

La répartition des subventions par financeur est la suivante :

Autorités administratives	2025	2024	Variation
État (DDETS, FIPD, SPIP)	22 650,00 €	22 700,00 €	-50,00 €
Conseil Régional	-7 141,30 €	29 000,00 €	-36 141,30 €
Conseil Départemental	36 680,08 €	79 365,00 €	-42 684,92 €
Métropole AMP	40 000,00 €		40 000,00 €
État-aides contrats d'insertion (ASP)	626 163,34 €		626 163,34 €
Quote-part subvention Investissement		437,40 €	-437,40 €
Total	718 352,12 €	131 502,40 €	586 849,72 €

Les subventions de l'État, ont été maintenues en 2025.

Le montant négatif relatif au financement du Conseil régional correspond à la proratisation du solde 2024, enregistrée sur l'exercice 2025.

Le financement du Conseil départemental a été impacté par la proratisation du solde 2024 ainsi que par l'enregistrement du solde proratisé estimé pour 2025.

Le financement de la Métropole concerne le chantier Hyper Centre, dont elle constitue le principal financeur.

Les aides de l'état (ASP), désormais comptabilisées en produits et non plus en diminution des charges de personnel, représentent le principal financement pour l'association.

INFORMATIONS SUR LES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Le règlement ANC 2018-06 précise que la fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ».

Projets	PCA
Chantier Pertuis	30 280,00 €
Total	30 280,00 €

30 280€ de produits constatés d'avance ont été comptabilisés au 31/12/2025. Ils concernent un chantier d'insertion financé par la Mairie de Pertuis.

INFORMATIONS SUR LES PRODUITS À RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	1 495,00 €
Autres créances	6 295,36 €
Total	7 790,36 €

Les créances usagers enregistrent les créances clients sur factures à établir relatives au marché DASRI. Les autres créances regroupent la part modulable et des régularisations relatives aux aides de l'Etat pour les contrats d'insertion.

INFORMATIONS SUR LES CHARGES À PAYER

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 694,90 €
Dettes fiscales et sociales	47 003,05 €
Autres dettes	0,00 €
Total	57 697,95 €

Les dettes fournisseurs enregistrent les factures non parvenues. Les dettes fiscales et sociales concernent les provisions pour congés payés et compte épargne temps.

INFORMATIONS SUR LES PRODUITS ET LES CHARGES EXCEPTIONNELS

Conformément à la nouvelle réglementation comptable, les règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03, l'association n'a pas constaté de produits et charges exceptionnels.

INFORMATIONS SUR LES HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément à la réglementation en vigueur, les honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à **12 007.07€**, et se décomposent comme suit :

- **Mission de certification des comptes : 12 007.07€.**

VIII – RÉMUNÉRATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS SALARIES, SOIT UN DIRECTEUR DE SERVICE

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés au plus haut cadre dirigeant bénévole ou salarié doit être indiqué. Cette information n'est pas renseignée car elle reviendrait à communiquer la rémunération d'une seule personne.

Au titre de l'exercice 2025, il n'y a pas d'avantage en nature.

